



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2023-15

OBJET : ACHAT DU VEHICULE RENAULT IMMATRICULE 16BQF60 A LA COMMUNE DE SAINT LEU DESSENRENT

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant l'achat du véhicule Renault immatriculé 16BQF pour le centre de première intervention de Hermes à la commune de Saint Leu d'Esserent,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'achat du véhicule Renault immatriculé 16BQF60 d'un montant de 9 000,00 euros pour le centre de première intervention de Hermes à la commune de Saint Leu d'Esserent.

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, 26 mai 2023



Le Maire
Gregory PALANDRE
60370